

**DECISION N° 2011/448**  
**Composition du jury d'admissibilité DR1 – 2011**

Le Président d'Inria,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état,*

*Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,*

*Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires d'Inria,*

*Vu l'arrêté du 30 août 2011 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un concours sur titres et travaux pour le recrutement d'un Directeur de Recherche de 1<sup>ère</sup> classe à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria).*

**DECIDE**

**Article unique :** Le jury d'admissibilité du concours externe pour le recrutement d'un Directeur de Recherche de 1<sup>ère</sup> classe est composé des membres suivants :

Gérard	BERRY, <i>Président du jury</i>
Didier	BERTHOUMIEUX
François	BOURDONCLE
Thomas	JENSEN
Eric	MOULINES
Laurence	NIGAY
Marc	POUZET
Marc	SCHOENAUER
Denis	TALAY

Fait à Rocquencourt, le 17 novembre 2011

Le Président d'Inria

Pour le Président et par délégation  
Le Délégué Général à l'administration  
des Ressources Humaines et des services  
M. Hervé Mathieu  
**Hervé Mathieu**

